



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 56530

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du département de l'Aude en matière de postes d'enseignants spécialisés en IME. L'AFDAIM-ADAPEI 11 accueille 144 enfants et adolescents dans ses quatre IME et ce sont au total cinq enseignants spécialisés qui interviennent auprès d'eux, soit un ratio de 29 élèves par enseignant. Cette situation est tout à fait anormale. En effet, la référence nationale en matière de scolarité en IME se situe autour d'un enseignant pour 8 à 10 élèves. Des mesures urgentes s'imposent donc dans l'optique de la rentrée 2014. A *minima* quatre postes supplémentaires seraient nécessaires, en sus des cinq déjà présents. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur cette question et de lui préciser les dispositions qu'il compte prendre.

Texte de la réponse

Le nombre d'agrément des structures de l'association familiale départementale pour l'aide aux personnes handicapées mentales (AFDAIM-ADAPEI) du département de l'Aude est effectivement de 144 ce qui implique un nombre d'élèves par division de 28,8. Cependant l'organisation de ces établissements permet d'enseigner par petits groupes de 4 à 5 élèves. La situation des établissements spécialisés de l'Aude sera examinée attentivement dans le cadre de la préparation de la prochaine année scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56530

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4433

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10727